

APPEL A PROJET

Sélection d'un cabinet comptable pour la mise en œuvre d'une comptabilité analytique

Groupement d'Intérêt Public – Emploi, Formation, Orientation

1. Contexte et objectifs

Le CARIF-OREF Provence-Alpes-Côte d'Azur¹ est un groupement d'intérêt public (GIP) intervenant dans les domaines de l'emploi, de la formation professionnelle et de l'orientation. Présidé alternativement tous les deux ans par l'Etat et la Région Sud, sa gouvernance est principalement composée de partenaires publics, institutionnels et socioéconomiques, avec un financement majoritairement public.

Afin de réaliser les missions socles définies par le décret du 22 juin 2021, le CARIF-OREF PACA perçoit chaque année de la Dreets et de la Région Sud des subventions. Ces dernières sont ventilées par missions socles et de façon plus fine par projet dans le programme d'activité annuel.

Le CARIF-OREF Provence-Alpes-Côte d'Azur est soumis aux règles de la comptabilité publique et fait l'objet d'un contrôle financier et de performance par l'État, conformément à l'arrêté du 15 juillet 2021 relatif à l'organisation et au fonctionnement des GIP intervenant dans les politiques publiques d'emploi, de formation et d'orientation.

Une comptabilité analytique est actuellement tenue en interne sous Excel. Elle est alignée sur les missions socles définies par le décret du 22 juin 2021 : et se traduit donc par 5 axes d'analyse définis et environ une cinquantaine de projets reflétant la diversité de nos actions. Des clés de répartition secondaire sont établies.

¹ <https://www.cariforef-provencealpescotedazur.fr/>

Toutefois, à la demande croissante de nos financeurs institutionnels, **une comptabilité analytique normalisée**, permettant une analyse par mission socle et par projet pérenne et intégrée est désormais attendue.

Cette évolution vise à sécuriser la traçabilité des charges, à améliorer l'objectivité des restitutions et à répondre aux exigences du contrôle externe, en complémentarité des contrôles internes déjà engagés².

A noter que la comptabilité analytique qui sera mise en place viendra alimenter les travaux de contrôle de performance reposant sur les critères d'efficacité et d'efficience désormais exigés.

Dans le cadre du futur dispositif de comptabilité analytique, il est attendu que le cabinet ponctue ses travaux de trois rapports analytiques par an (rapports arrêtés à fin juin, fin octobre, et fin décembre reflétant le bilan l'année complète.)

En complément, une à deux situations intermédiaires ou états ponctuels pourront être nécessaires pour répondre à des demandes spécifiques des financeurs ou du comité de direction.

2. Organisation interne et systèmes d'information

Organisation interne :

- Effectif moyen : 30 salariés

- Budget annuel indicatif: 3 200 000 €

- Comité de direction :

- Directrice générale (fonctionnaire de l'État détachée)
- Directrice opérationnelle
- Secrétaire générale (en charge notamment de la supervision de la comptabilité analytique)

- Agent comptable public en adjonction de service.

- Comptabilité et paie :

Comptabilité tenue selon les règles de la comptabilité publique (environ 1500 écritures par an).

² Contrôle interne comptable et budgétaire et contrôle de probité.

- Logiciel comptable : GFI PEP (éditeur : Nexpublica)
- Saisie des recettes et dépenses réalisée par une gestionnaire en interne
- Logiciel de paie : Silae (paie réalisée en interne, logiciel mis à disposition et maintenu par un cabinet comptable)

Gestion des temps :

- Logiciel Eurecia (module Temps & Activités)
- Chaque salarié déclare les temps passés par mission ou dossier chaque mois. Les temps passés sont authentifiés par le N+1.
- Ces données constituent une base pour ventiler les charges de personnel en comptabilité analytique, sachant que les charges et dépenses de personnels sont directement affectés en charges directes pour chacun des projets. Pour les personnels de direction et les personnels rattachés au secrétariat générale, une clé de répartition permet d'affecter également ces dépenses à chacun des projets.

3. Objectifs de la mission

- Confirmer et si besoin élaborer une architecture analytique adaptée à notre organisation
- Confirmer et si besoin définir les axes d'analyse : mission, projet, financeur, activité, etc.
- Mettre en place un système de ventilation automatique ou semi-automatique des charges autant que possible
- Produire des états analytiques utiles à la direction et aux financeurs
- Former la gestionnaire interne à l'outil retenu si nécessaire et si besoin compte tenu du scénario ci-après retenu.
- Limiter la double saisie, notamment des écritures comptables

4. Deux scénarios à instruire

Scénario 1 – Outil externe de comptabilité analytique :

- Utilisation d'un logiciel externe (propre au cabinet ou sous licence)
- Récupération régulière des écritures comptables depuis GFI PEP après en avoir étudié les possibilités et modalités
- Intégration des temps issus d'Eurecia
- Production d'états analytiques et de restitutions

Scénario 2 – Module analytique de GFI PEP :

- Achat et intégration du module natif de GFI PEP
- Paramétrage, accompagnement et formation

- Intégration directe avec la comptabilité générale
- Exploitation des temps d'Eurecia si possible et/ou retraitements éventuels.

5. Prestations attendues

Phase 1 – Audit et cadrage :

- Analyse du modèle existant sous Excel
- Évaluation des axes et clés de répartition actuels
- Analyse des données disponibles dans GFI et Eurecia

Phase 2 – Proposition de solution :

- Élaboration du plan analytique
- Comparatif détaillé des deux scénarios

Phase 3 – Mise en œuvre :

- Scénario 1 : paramétrage de l'outil externe, intégration des données
- Scénario 2 : configuration du module GFI, intégration avec Eurecia si possible ou recherches de solutions alternatives

Phase 4 – Formation :

- Formation de la gestionnaire
- Rédaction de procédures internes

Phase 5 – Suivi :

- Trois rapports d'analyse par an (juin, octobre, décembre)
- 1 à 2 rapports intermédiaires si nécessaire

6. Modalités de collaboration

- Durée estimée : 12 mois (à ajuster selon la proposition retenue)
- Démarrage souhaité : à compter de septembre 2025
- Référente interne : Secrétaire générale
- Rythme des échanges : Réunions mensuelles ou bimensuelles

7. Critères de sélection

- Expertise en comptabilité analytique dans les GIP ou structures publiques : 30 %
- Qualité de la méthodologie pour les deux scénarios : 25 %

- Références similaires : 15 %
- Profil des intervenants : 10 %
- Coût global de la prestation : 20 %

8. Contenu attendu des propositions

- Présentation du cabinet et des intervenants
- Références similaires
- Proposition méthodologique pour les deux scénarios
- Planning détaillé
- Proposition financière (HT et TTC)
- Conditions générales d'intervention

9. Calendrier prévisionnel

- Diffusion du cahier des charges : 04 juillet 2025
- Date limite de réponse : 15 août 2025
- Auditions éventuelles : début septembre 2025
- Sélection du prestataire : septembre 2025
- Démarrage de la mission : fin septembre 2025

10. Contact pour renseignements complémentaires

- Edith MAUREL, secrétaire générale (à partir du 4 août 2025)
- Mail : emaurel@cariforef.fr
- Téléphone : 06.08.93.79.21